



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE
Zone 3 et 4 (Pévèle, plaine de la Scarpe, Cambrésis, Hainaut,
Thiérache)

Saison 2021-2022

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 31 août 2021

PERDRIX GRISE

NOM - Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél :	Port :
N° Adhérent :	

Commune(s)							
Ha de plaine							

CALENDRIER DES MODULATIONS

ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

Entre le 19 septembre 2021 et le 24 octobre 2021

pour chaque ensemble de parcelles d'un seul tenant dont les droits de chasse sont détenus par le demandeur, constituant un territoire de chasse d'une surface supérieure ou égale à 20 hectares.

Jours imposés	Dates de report (entre le 19/09 et le 24/10)
Dimanche 19 septembre 2021	
Dimanche 26 septembre 2021	
Certifie avec exactitude les renseignements apportés. <u>Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.</u>	Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable Cachet et signature:
Date: Signature du demandeur:	
<u>INFORMATIONS</u> Tout jour mentionné remplace le jour officiel. Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.	